

## Note d'information 1: Qu'est-ce que la biodiversité et pourquoi est-ce importante?



De nos jours, le concept de la compensation de biodiversité résonne dans tous les ministères de l'environnement de l'Union européenne (UE) et semble être sur les lèvres de nombreux spéculateurs sur les marchés financiers. Dans son expression la plus simple, la compensation de biodiversité repose sur le fait d'attribuer un prix à une zone de biodiversité et d'échanger celle-ci avec une autre afin de favoriser le développement. Vous souhaitez construire des logements sur un terrain qui présente une faune et une flore abondantes et variées ? Il vous suffit de trouver un autre terrain pas trop loin et de superficie équivalente, et de remplacer ou compenser un bout de nature par un autre. Pour vous aider, prenez contact avec un intermédiaire ou un courtier qui organisera la procédure en votre nom : c'est bon pour le compte en banque, pour les affaires et pour les niveaux de biodiversité qui restent inchangés. Quoi de plus simple ?

Dans une série de notes d'information, FERN affirme qu'un tel processus constitue au mieux un mécanisme peu judicieux, et au pire un permis pour réduire la biodiversité.

Cette première note d'information explique ce qu'est la biodiversité et décrit les raisons de son importance. Les prochaines notes traiteront de la législation en matière de biodiversité, présenteront plusieurs études de cas de compensation de biodiversité, et proposeront des pistes pour que l'UE protège la biodiversité sans avoir recours aux mécanismes de compensation.

## Qu'est-ce que la biodiversité ?

Si le mot se trouve souvent employé, la notion de biodiversité n'est que très rarement explicitée. L'Oxford English Dictionary définit la biodiversité comme « la variété de la vie animale et végétale dans le monde ou dans un habitat spécifique, dont on estime qu'il est important et souhaitable de maintenir à un niveau élevé. »<sup>1</sup>

C'est dans les années quatre-vingt qu'il fut vulgarisé : la biodiversité d'une région, d'un écosystème ou d'un lieu se définit par la variété des organismes vivants présents.

Bien que l'on considère avoir identifié et désigné environ 8,5<sup>2</sup> millions d'espèces dans le monde, les estimations indiquent qu'il resterait encore entre dix et cent millions d'espèces à découvrir.<sup>3</sup>

Malheureusement, force est de constater que nombre de ces espèces encore inconnues auront vraisemblablement été détruites avant que l'on ait pu les identifier. De plus, nous sommes dans l'impossibilité de déterminer le taux de perte actuel car nous ne savons pas combien d'espèces existent précisément.

Les experts qualifient l'époque contemporaine d'ère d'extinction de masse.<sup>4</sup> À leurs yeux, le rythme de disparition constaté de nos jours est mille à dix mille fois supérieur au taux d'extinction naturel. Par ailleurs, contrairement aux précédentes extinctions massives provoquées par les périodes glaciaires, les éruptions volcaniques, les tremblements de terre ou les collisions d'astéroïdes sur notre planète, celle que nous vivons actuellement est presque entièrement attribuable à l'activité humaine.<sup>5</sup>

Il apparaît donc évident que les espèces, qui contribuent à former la biodiversité de notre planète, sont en danger. Toutefois, la biodiversité ne saurait être limitée uniquement aux espèces animales ou végétales : elle recouvre bien d'autres domaines et se trouve intimement liée, voire imbriquée, à un monde bien plus large.

Comparées à l'ensemble des écosystèmes terrestres, les forêts présentent une biodiversité parmi les plus riches. Par exemple, seulement six pour cent de la superficie de la terre est couvert de forêts tropicales ; or, on estime que ces dernières abritent plus de la moitié des espèces recensées dans le monde.

La biodiversité ne représente pas un « attribut » à considérer de façon isolée ; elle fait partie d'un écosystème, d'un ensemble qui est fondamental pour l'existence humaine. Sans elle, il est impossible d'assurer les droits humains à l'alimentation, à la santé et à la sécurité.

Ainsi, lorsqu'une zone de forêt est détruite et remplacée par une plantation de palmiers à huile, ou par la construction de logements, cela n'aboutit pas uniquement à une perte de biodiversité : la vie des personnes vivant de la forêt, ou qui en tirent leurs moyens d'existence, est gravement pénalisée. En effet, ces populations ont souvent un attachement ancien et profond à la terre, porteur des valeurs culturelles et spirituelles essentielles à leur vie. Si un projet de compensation de biodiversité intervient, il se peut que la faune et la flore sauvage refusent de s'implanter sur un nouveau site. De même, les communautés ne peuvent pas se déplacer à un autre endroit et ne seront éventuellement pas disposées à accepter les garanties de remise en état de leurs terres une fois le projet terminé.

La biodiversité comporte d'autres aspects, en rapport avec le bien-être et la santé des êtres humains : beaucoup d'activités de loisir, telles que la marche ou l'ornithologie amateur, sont couramment pratiquées sur des sites présentant un intérêt du point de vue de la biodiversité. De tels sites font peut-être partie intégrante d'un paysage privilégié et d'une identité locale. La législation européenne reconnaît d'ailleurs leur importance à travers la Convention européenne du paysage.

Par conséquent, au moment d'évaluer les modalités de protection de la biodiversité, il convient de prendre



en compte l'ensemble de ces facteurs (environnementaux, sociaux et paysagers) et de les traiter comme formant un tout.

### Biodiversité : l'état des lieux dans l'UE

« La détérioration grave et persistante de la biodiversité en Europe traduit le déclin progressif dans la capacité des écosystèmes à continuer d'assurer leur rôle pour ce qui est de la production naturelle ainsi que leurs fonctions de régulation. »<sup>6</sup>

Au fil des ans, l'UE a instauré plusieurs directives relatives à l'environnement dans l'optique non seulement de protéger les espèces animales et végétales ainsi que les habitats, mais également de préserver les paysages et les espaces verts où vivent les populations. Les directives européennes actuelles de protection de la nature sont reconnues comme constituant un ensemble d'instruments législatifs en matière d'environnement parmi le plus fort et le plus complet au monde.

Les textes les plus importants de ces directives portent sur l'eau, les habitats et les oiseaux. Ils ont désormais été transposés dans la législation nationale de chacun des États membres de l'UE, et se sont traduits, en bon nombre d'endroits, par des effets positifs.<sup>7</sup>

Dans bien des régions de l'Union, on constate une amélioration de la qualité de l'air et de l'eau douce. Un nombre croissant de zones bénéficie d'un statut protégé. S'agissant de l'amélioration de la qualité des terres et de la conservation du milieu marin, des avancées ont été réalisées.

Pour autant, selon l'évaluation la plus récente de l'état de la biodiversité européenne, présentée dans le Rapport sur la situation de référence de la biodiversité dans l'UE en 2010<sup>8</sup>, le bilan est loin d'être favorable. Le rapport note, en effet, une détérioration et une fragmentation constantes de l'environnement en Europe, occasionnant une perte toujours plus grande de la biodiversité.

### ENCADRÉ 1 : L'état de la biodiversité dans les forêts de l'UE

Les forêts européennes comptent parmi les écosystèmes les plus intensément exploités de la région. Vingt-sept pour cent des mammifères, 10% des reptiles vivant en milieu forestier et 8% des amphibiens font face à une menace d'extinction.<sup>9</sup> Par ailleurs, plus de 60% des habitats forestiers de l'Union se trouvent dans un état « défavorable ».<sup>10</sup>

Les forêts surexploitées sont fréquemment dépourvues de bois mort et présentent une quantité très faible d'arbres âgés, ce qui se traduit par une moindre capacité à accueillir un grand nombre d'insectes et autres espèces. Cinq pour cent seulement des superficies forestières en Europe sont considérées comme non perturbées par l'homme .



Les plantations ont moins de biodiversité que les forêts naturelles  
Image: Hannah Mowat

Dans l'ensemble, le rapport relève que seulement 17% des espèces et des habitats, ainsi que 11% des écosystèmes clés protégés par la législation européenne, sont dans « un état favorable ».<sup>12</sup>

Si le taux d'extinction des espèces en Europe se produit à un rythme moins rapide que dans d'autres régions et continents, 25% des mammifères marins, 15% des mammifères terrestres, 22% des amphibiens et 21% des reptiles y sont néanmoins menacés d'extinction. Il en va de même pour 12% des oiseaux, 16% des libellules et 7% des papillons.<sup>13</sup>

Ce déclin s'explique en grande partie par une disparition des habitats.<sup>14</sup> En effet, selon un ensemble de données différentes permettant d'évaluer les taux de changement constatés dans l'UE de 2001 à 2010, l'artificialisation des terres ne cesse de se répandre. Les données indiquent une augmentation de près de 8% de ce que l'on appelle les « surfaces artificielles », lesquelles recouvrent aussi bien les jardins bétonnés dans les zones

urbaines que les routes en milieu rural, alors que, parallèlement, le nombre de marais, de tourbières, de pelouses naturelles et de terres agricoles connaît une baisse significative.<sup>15</sup>

En outre, l'utilisation excessive d'engrais et la pollution par les déchets issus des terres agricoles représentent d'autres éléments contribuant à la destruction des habitats. Dans le même temps, la hausse significative du nombre d'espèces envahissantes ou exotiques nuit sérieusement à la faune ainsi qu'à la flore autochtones européennes.<sup>16</sup>

Le problème porte non seulement sur la disparition d'un large éventail d'habitats naturels mais aussi sur la dégradation importante d'un bon nombre d'autres. Les forêts assurant un rôle essentiel de protection pour la biodiversité en général, l'ampleur de leur déclin et de leur détérioration à l'échelle de l'UE est particulièrement grave.

## ENCADRÉ 2 : La surconsommation de bioénergies met les forêts européennes sous pression

Le rôle de la biomasse forestière dans l'atteinte des objectifs en matière d'énergies renouvelables par les États membres est essentiel. De 2004 à 2007, la biomasse ligneuse comptait pour un peu plus de 50% de la consommation intérieure brute d'énergies renouvelables.<sup>18</sup> Les Plans d'actions nationaux en matière d'énergies renouvelables, présentés à la Commission par les États membres, prévoient que 54,5% environ (soit 135,7 Mtep approx.) des objectifs en matière d'énergies renouvelables pour 2020 (électricité, chauffage et carburant destiné au transport) proviennent de la filière de la bioénergie, dans laquelle la biomasse forestière jouera un rôle déterminant.<sup>19</sup> Ceci signifie une augmentation probable de la consommation de bois aux fins de production d'énergie, de 346 millions de m<sup>3</sup> en 2010 à 573 millions de m<sup>3</sup> en 2020 pour atteindre 752 millions de m<sup>3</sup> en 2030.<sup>20</sup>

Au regard des autres utilisations qui en découlent (par ex. : bois pour matériaux, forêts pour la biodiversité, etc.), les forêts européennes ne contiennent tout simplement pas assez de bois pour répondre à un telle demande. La production forestière européenne, représentant environ 700 millions de m<sup>3</sup> par an, est déjà inférieure à la consommation de bois dans l'UE (800 millions de m<sup>3</sup> ou plus).<sup>21</sup> La future demande en bois aux fins de production d'énergie creusera davantage cet écart.



Des données publiées par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) relatives à l'état de conservation des habitats forestiers indiquent que 21% seulement d'entre eux sont dans un état favorable, tandis que pour 63% la situation est jugée défavorable.<sup>17</sup>

La perte de biodiversité dans l'UE ne saurait être entièrement attribuable à des facteurs présents sur son territoire. Par exemple, la diminution de plusieurs espèces d'oiseaux, notamment celles d'oiseaux migrateurs, peut être influencée par des paramètres environnementaux (ou des activités de chasse), dépassant les frontières européennes. De même pour beaucoup d'espèces du milieu biologique marin.

Puis, il faut évidemment considérer la grande question de l'impact du changement climatique, présent ou à venir, sur les écosystèmes européens. Il existe déjà beaucoup d'éléments de preuve démontrant une précocité dans le bourgeonnement des arbres, ainsi que dans la nidification et la ponte chez les oiseaux, parallèle à l'augmentation de la température. On constate aussi un lent déplacement vers le nord de nombreuses espèces. Le changement climatique, et en particulier la hausse globale des températures, semble également favoriser l'arrivée de nouvelles maladies, qui menacent la faune et la flore.<sup>22</sup>

D'autres aspects, délicats et de nature politique, rentrent également en ligne de compte. Il ne fait aucun doute qu'un pas important a été franchi avec l'adoption par l'ensemble des États membres des directives européennes de protection de la nature, puisque celles-ci constituent l'instrument principal pour endiguer la perte de biodiversité. Malheureusement, certains États ont été moins consciencieux que d'autres au moment d'appliquer ces textes. En outre, même lorsque les directives sont mises en œuvre, le contrôle et le suivi consécutifs laissent souvent à désirer.

Malgré l'existence d'une législation adéquate, les grands intérêts financiers et des entreprises en Europe l'emportent très généralement sur ceux des populations locales, ce qui n'est pas sans conséquences négatives sur les niveaux de biodiversité. L'unique élément pris en compte de façon quasi systématique dans les décisions est la croissance économique, a fortiori en cette période de crise ou de sortie de crise. Tout promoteur souhaitant argumenter et faire pression en faveur de son projet peut compter sur les ressources financières d'entreprises ; les populations locales, quant à elles, ne sont souvent pas en mesure d'opposer une résistance suffisamment forte à des activités ou à des projets qui aboutiront à la perte de biodiversité.



## END NOTES

1. <http://www.oxforddictionaries.com/definition/english/biodiversity>
2. Mora et al., How Many Species Are There on Earth and in the Ocean?, PLoS Biology 9(8): e1001127, 2011.
3. T. Lovejoy, Biodiversity: What Is It?, 1997, dans M. Reaka-Kudla et al, Biodiversity II, Washington D.C: Joseph Henry Press, 1997.
4. [http://www.alternet.org/story/151886/we%27ve\\_entered\\_the\\_age\\_of\\_mass\\_extinction%3A\\_goodbye\\_fish\\_and\\_a\\_whole\\_lot\\_more](http://www.alternet.org/story/151886/we%27ve_entered_the_age_of_mass_extinction%3A_goodbye_fish_and_a_whole_lot_more)
5. <http://www.eea.europa.eu/publications/eu-2010-biodiversity-baseline>, pages 46 et 59.
6. <http://www.eea.europa.eu/publications/eu-2010-biodiversity-baseline>
7. [http://ec.europa.eu/environment/nature/pdf/20yrs\\_brochure.pdf](http://ec.europa.eu/environment/nature/pdf/20yrs_brochure.pdf), également disponible en français sur <http://bookshop.europa.eu/fr/la-directive-habitats-pbKH3112629/?pgid=y8dIS7GUWMDSR0EAlMEUUsWb0000JaURQ6qT;sid=iws3r0e6uhg3vRUgnhKpCCWfjNgxfArZIXk=?CatalogCategoryID=A7oKABst3XIAAAEjfJEY4e5L>
8. <http://www.eea.europa.eu/publications/eu-2010-biodiversity-baseline>
9. AEE, 10 Messages for 2010 Forest Ecosystems, AEE, Copenhague, 2010.
10. AEE, L'environnement en Europe : état et perspectives 2010 — synthèse, AEE, Copenhague, 2010.
11. AEE, L'environnement en Europe : état et perspectives 2010 — synthèse, AEE, Copenhague, 2010
12. Les États membres de l'UE ont l'obligation de faire rapport tous les six ans de l'état de conservation des habitats et des espèces figurant dans les annexes de la Directive relative aux habitats. Chaque examen doit indiquer si les habitats relèvent de l'une de ces catégories : état favorable, état défavorable-inadéquat, état défavorable-médiocre, état inconnu.
13. <http://www.eea.europa.eu/publications/eu-2010-biodiversity-baseline>
14. La perte d'habitat recouvre les pertes effectives (quand un type d'habitat est éliminé et remplacé par un autre), la fragmentation d'habitat (la division d'un habitat en parcelles parsemées et isolées) et la dégradation d'habitat (la diminution de la qualité d'un habitat qui se solde par une réduction de la capacité de soutenir les populations biologiques). <http://www.cbd.int/cepa-toolkit/cepa-toolkit-fr.pdf>
15. Base de données CORINE, l'inventaire de l'occupation des sols dans l'UE <http://www.eea.europa.eu/publications/COR0-landcover>
16. CDB, Examen des buts et objectifs axés sur les résultats (et des indicateurs associés) et de leur ajustement éventuel pour la période après 2010,
17. 2010. <http://www.cbd.int/doc/meetings/sbstta/sbstta-14/official/sbstta-14-10-fr.pdf>
18. <http://www.eea.europa.eu/publications/eu-2010-biodiversity-baseline>
19. U. Mantau et al., Final Report — Real Potential for Changes in Growth and Use of EU Forests, EUwood Project: Call for Tenders. No. TREN/D2/491
20. 2008, 2010. [http://ec.europa.eu/energy/renewables/studies/doc/bioenergy/euwood\\_final\\_report](http://ec.europa.eu/energy/renewables/studies/doc/bioenergy/euwood_final_report)
21. A. Uslu, J. Van Stralen, L. Beurskens, et F. Dalla Longa, Use of sustainable biomass to produce electricity, heat and transport fuels in EU27. A model-based analysis of biomass use for 2020 and 2030, Deliverable D5.3. Biomass Futures, Energy Research Centre of the Netherlands and Intelligent Energy Europe, 2012.
22. U. Mantau et al., Final Report — Real Potential for Changes in Growth and Use of EU Forests, EUwood Project: Call for Tenders. No. TREN/D2/491-2008, 2010.  
CEE/NU et FAO, The European Forest Sector Outlook Study II, 2011.  
[http://nora.nerc.ac.uk/3301/1/WC02018\\_3361\\_FRP.pdf](http://nora.nerc.ac.uk/3301/1/WC02018_3361_FRP.pdf)

**Publié par FERN, l'ONG qui travaille pour un monde avec plus de justice sociale et environnementale, avec un focus sur les forêts et les droits des peuples forestiers dans les politiques et pratiques de l'UE.**

1C Fosseyway Business Centre  
Stratford Road  
Moreton-in-Marsh, Gloucestershire  
GL56 9NQ UK  
t +44 (0)1608 652 895  
f +44 (0)1608 652 878

26 rue d'Edimbourg  
B-1050 Brussels  
Belgium  
t +32-2-8944690  
f + 32-2-8944610  
e [info@fern.org](mailto:info@fern.org)

Pour plus d'information sur la campagne de FERN sur la compensation de biodiversité, visitez: [visit www.fern.org](http://www.fern.org)

Cette note est la première d'une série de notes d'information qui évalue la politique de l'UE pour atteindre «aucune perte nette» de la biodiversité. Les notes d'information montrent que la biodiversité est spécifique à un site et fondamentale à l'existence humaine. Dans la plupart des cas, les dommages à la biodiversité ne peuvent pas, dans la vie d'une communauté, être compensés. La nature est un bien commun auquel nous avons tous le droit et pour laquelle nous avons tous une responsabilité. Pour être efficace, toute politique pour la protection de la biodiversité doit prendre cela en compte.

**Pour plus d'information, contactez Hannah Mowat: [hannah@fern.org](mailto:hannah@fern.org)**

